

Une solution d'avenir, les emplois de solidarité

A l'instar d'autres cantons urbains et de l'Union européenne, il est maintenant admis que le taux de chômage ne diminuera pas en deçà d'un seuil plancher de 4 à 5% pour Genève. Alors que le travail reste le principal vecteur de sens et de liens sociaux, nombreux sont les chômeurs de longue durée qui risquent de se marginaliser faute d'activité professionnelle.

Pour répondre à cet enjeu, le projet de nouvelle loi cantonale sur le chômage, outre des dispositions pour accélérer et élargir l'accès aux mesures d'insertion et de formation, prévoit la création d'emplois de solidarité.

Les emplois de solidarité reposent sur le même principe que les dispositions permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à un travail adapté. Ils s'adresseront aux chômeurs de longue durée ayant bénéficié sans succès des mesures d'insertion (stages, cours, appui) et qui ont pour seule perspective l'aide sociale.

Ces postes de travail, constitutifs d'un marché complémentaire de l'emploi, sont appelés à se développer au sein d'organisations d'intérêt collectif sans but lucratif: associations, fondations et certaines coopératives. Parmi les nombreux champs potentiels d'activité, citons les énergies renouvelables, la solidarité internationale ou encore les services aux personnes.

Les emplois solidaires seront régis par un contrat à durée indéterminée, et rémunérés sous la forme d'un salaire versé par



CHRISTOPHE DUNANT

Directeur de Réalise, entreprise d'insertion par l'économique

l'organisation-employeur, pour assurer aux bénéficiaires une couverture sociale ainsi que de prévoyance, et éviter l'aide sociale.

L'Etat soutiendra le dispositif en versant à l'employeur une subvention spécifique pour cofinancer les salaires.

Les modalités d'application de cette disposition sont en cours de définition, notamment les salaires de référence, la répartition de leur financement, les caractéristiques des organisations proposant des emplois

**«(...)Valoriser la capacité
de ceux qui aspirent à
travailler mais ne sont pas
adaptés au marché
principal de l'emploi»**

solidaires, le nombre de places à créer à Genève et la mise en place des nécessaires passerelles avec le marché principal de l'emploi.

Cette loi novatrice bouscule les représentations actuelles en matière de politique d'emploi. Elle ouvre la voie vers une nouvelle forme de plein-emploi, aménagé pour pallier les défauts de fonctionnement du marché actuel du travail.

Ces aménagements, qui dureront jusqu'à ce que l'économie soit capable de produire et d'inclure (et de respecter les enjeux écologiques!), permettront de maintenir en activité les nombreuses personnes qui ont besoin de travailler pour exister.

Au-delà de sa dimension humaniste, cette nouvelle politique publique est également rationnelle sur le plan économique: l'aide sociale représente un coût important pour la société sans jamais remplacer la fonction intégrative du travail. Il est plus rationnel de valoriser la capacité de travail de ceux qui aspirent à travailler mais ne sont pas adaptés au marché principal de l'emploi, en les mobilisant pour des missions utiles à la collectivité.

Cette nouvelle loi dont l'application nécessitera l'élaboration d'un règlement entre les partenaires sociaux, accélère la marche de Genève vers un développement plus durable.

Au moment où se tient la Fête du développement durable, rappelons que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et du chômage est l'indicateur d'un développement qui ne l'est pas, durable!